

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaients présents : BAILLIET Denis, BAILLIET Hervé, CARNEIRO Thierry, FRANCHIS Régis, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, PASDELOUP Rodolphe, PONCHON Régine, PUARD Marie-Claire, ROBICHON Marylise, TOURAIS Sylvain et VAN-HOORNE Laetitia.

Absents représentés : MUTTI Dominique (pouvoir à ROBICHON Marylise), RIBES Yves (pouvoir à PONCHON Régine) et ZAKRZYNSKA Christophe (pouvoir à BAILLIET Hervé).

Absents : ANDRIEUX Alain, DESGRANGES François et PAIS Albert.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Participation financière de la commune aux travaux d'Eclairage Public

Le Maire informe le Conseil du projet d'ajout de vingt-deux prises sur divers PBA et le remplacement des horloges astronomiques pour un coût estimatif global de **19 665.49€ TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, **ACCEPTE** le plan de financement des travaux selon le tableau ci-dessous

| Type de travaux | Montant TTC | Montant HT | TVA (récupérée par le SDEY) | SDEY HT 40% | Part commune HT 60% |
|------------------|-------------|------------|-----------------------------|-------------|---------------------|
| Eclairage public | 19 665.49€ | 16 387.91€ | 3 277.58€ | 6 555.16€ | 9 832.75€ |
| TOTAL | 19 665.49€ | 16 387.91€ | 3 277.58€ | 6 555.16€ | 9 832.75€ |

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000,00€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Eglise de Saint Romain : remplacement du battant de cloche

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au passage du technicien de l'entreprise BODET, il est nécessaire de remplacer le battant de la cloche pour un montant de **1 421.00€ HT**

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de faire réaliser les travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adhésion à la Fondation du patrimoine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la somme de soixante-quinze euros.

Vérification annuelle des équipements sportifs

La loi oblige les communes à faire vérifier tous les ans les équipements sportifs communaux.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ACCEPTE la proposition commerciale de la Société SOLEUS pour une durée de 3 ans
Le tarif sera révisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice d'ingénierie
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire rappelle que le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Maire et est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du Conseil Municipal. Il constitue par ailleurs un point de contact pour la Préfecture et le SDIS. Cette fonction n'ouvre le droit à aucune rémunération supplémentaire.

Monsieur le Maire propose Monsieur MORISOT pour être le correspondant communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de monsieur le Maire.

Questions diverses :

- ❖ **Projet photovoltaïque** : Monsieur le Maire rappelle qu'il est souvent sollicité par des développeurs de projets photovoltaïques. Il propose d'organiser une réunion avec un développeur pour une présentation.
- ❖ **Fibre** : Monsieur TOURAIS signale qu'au hameau de Champourry, la voirie a été endommagée par l'entreprise qui a réalisé les travaux de déploiement de la fibre. Monsieur MORISOT va contacter l'entreprise.
- ❖ **Colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus** : la commission s'est réunie le 22 septembre et a décidé de proposer à chaque bénéficiaire le choix entre un colis et un repas. Chaque personne sera contactée individuellement.
- ❖ Le repas Noël et la décoration du sapin sont prévus le 10 décembre.
- ❖ **Le programme 2023 des travaux de voirie** est bientôt à rendre à la CCJ. Monsieur le Maire réunira très prochainement la commission.
- ❖ **Cimetières** : depuis la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien des cimetières est de plus en plus problématique. Monsieur le Maire envisage plusieurs solutions : un désherbage mécanique, bitumer les allées centrales et engazonner le reste, 000. Il demande à chacun de réfléchir à une solution.
- ❖ **PLUI** : Madame VAN HOORNE fait le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 21h30.

Lors de cette séance cinq délibérations ont été prises (2022/28, 2022/29, 2022/30, 2022/31 et 2022/32).